



## CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

### Procès-verbal de la séance du lundi 15 MARS 2021

tenue, en raison du Covid-19, à la salle de l'Auberge communale de Corcelles-Payerne

A 20.00h, **Charles-Edouard Bonny**, Président du Conseil, ouvre la séance.

45 membres sont présents, 14 membres sont excusés, 19 membres sont absents.

(78 membres au total)

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Démissions, admissions, assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du lundi 14 décembre 2020.
4. Communication de l'ASIPE « Ecole de Chevroux »
5. Communications du bureau du Conseil Général.
6. Préavis municipal no 01 / 2021 - Demande de crédit complémentaire pour l'augmentation des coûts de construction du nouveau débarcadère.
7. Préavis municipal no 02 / 2021 – Nouveau Règlement communal sur la protection des arbres.
8. Communications de la Municipalité.
9. Propositions individuelles et divers

**Le Président** rappelle aux membres du Conseil que la Commune de Corcelles-Payerne nous facture l'utilisation de la salle communale au prix de CHF 300.00 ; pour les 2 premiers Conseils, la salle avait été mise à disposition gratuitement. Il remercie les membres présents d'avoir fait le déplacement afin de pouvoir mener à bien notre première séance du Conseil général de l'année 2021.

Il souhaite la bienvenue à la Municipalité incorpore, à Madame Sylviane CATTIN greffière municipale et Monsieur Michael ROTZETTER boursier ainsi qu'à Monsieur Julien Mora, représentant de l'ASIPE, Messieurs Pascal Helfer et Gaetan Monnin du bureau d'ingénieurs CSD Ing et Monsieur Sébastien Galliker journaliste à 24 Heures.

#### Point 1 : Appel

La secrétaire procède à l'appel par ordre alphabétique. 45 membres sont présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement délibérer, selon l'article 47 du règlement du Conseil Général de Chevroux

## **Point 2 : Démissions, admissions, assermentations**

Aucune démission, admission ou assermentation n'est à signaler.

## **Point 3 : Procès-verbal de la séance du lundi 14 décembre 2020**

Au point 6 "Préavis municipal no 07 / 2020 Budget communal – Année 2021", il a été accepté à la majorité moins 1 abstention.

Un exemplaire du procès-verbal a été envoyé en même temps que la convocation. Personne n'en demande la lecture. Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

## **Point 4 : Communication de l'ASIPE**

**Le Président** passe la parole à Monsieur Julien Mora, Président du Comité Directeur (CoDir) de l'ASIPE et municipal à la Commune de Payerne. Ce dernier procède à une récapitulation des étapes que le CoDir a développé pour arriver à la décision de fermer l'école de Chevroux.

Il accuse réception qu'une pétition qui a circulé sur le réseau social et a récolté environ 800 signatures.

Il semblerait que la Municipalité n'a pas été informée de cette fermeture, malgré une information donnée lors d'une séance du CoDir de l'ASIPE en octobre 2020, selon les propos de Monsieur Mora.

Après la pesée des avantages et des inconvénients, 3 critères ont été retenus :

- Critère financier : Loyer de l'école de Chevroux  
Prix des conteneurs mis à disposition de Corcelles-près-Payerne  
Frais de transport

En tenant compte de ces trois facteurs la diminution des frais a diminué de moitié.

- Critère pédagogique : respect de la loi scolaire cantonale en vigueur qui recommande le regroupement.
- Critère de qualité de vie : bien que l'école de Chevroux, ainsi que sa place de jeux soient très belles, il reste la problématique des transports. Le nouveau système permet de faciliter les horaires compte tenu d'enfants de différents âges dans une même famille, ils vont partir et revenir en même temps et profiter d'une pause de midi familiale.

Il informe également que les frais d'ouverture d'une classe supplémentaire à Chevroux ont été remboursés à la Commune par l'ASIPE.

**Monsieur Charles-Edouard Bonny** passe la parole aux membres du Conseil qui auraient des questions :

**Madame Fabienne Bonny-Hurni** fait part de ses sentiments au moyen d'un document écrit qui fait partir intégrante de présent procès-verbal. Elle est chaleureusement applaudie.

**Monsieur Eric Bonny-Hurni** rappelle que l'échéance de la fermeture de l'école de Chevroux était programmée pour 2025.

**Monsieur Mora** répond que les frais de transport seuls ne sont pas en cause dans la décision d'une fermeture avancée mais il s'agit surtout de respecter la loi scolaire. En 2018, 5 classes étaient ouvertes à Grandcour au lieu de 6, ce qui explique la mise à disposition d'une 3<sup>e</sup> classe à Chevroux. Aujourd'hui, suite à une solution globale de fin de construction du nouveau collège de Corcelles et l'opportunité de la mise à disposition des conteneurs, le changement de stratégie a été précipité par la direction de l'ASIPE.

**Monsieur Jean-Daniel Curchod** (Syndic) se demande si, au lieu d'utiliser des pavillons provisoires (conteneur) en attendant la fin des travaux de l'école de Corcelles-près-Payerne, ne pourrait-on pas attendre et de continuer à utiliser les classes de Chevroux ou l'environnement scolaire serait plus adéquat. Car le futur collège à Corcelles ne sera vraisemblablement pas construit avant 2030.

**Monsieur Pierre-Yves Wolff** relève que rien n'a été dit concernant la pétition déposée et il apparaît que le Conseil Général n'a aucun poids non plus.

**Monsieur Mora** confirme qu'il n'est pas question de sursoir à l'utilisation immédiate des conteneurs qui est la solution aux points développés ci-dessus. Il engage les personnes concernées à déposer une résolution auprès du Conseil Intercommunal de l'ASIPE. Cette proposition est votée. Acceptée à l'unanimité moins 1 avis contraire et 6 abstentions.

## **Point 5 : Communications du bureau du Conseil Général**

Communication no 1 :

### **Modification de l'ordre du jour**

**Le Président du Conseil** souhaite inclure un nouveau point à l'ordre du jour envoyé, à savoir sous point 6 « Postulat Charles-Edouard Bonny, réponse de la Municipalité ». Les points suivants sont inchangés hormis la numérotation.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Communication no 2 :

### **Votations fédérales du dimanche 7 mars 2021 :**

Objet 01 : Initiative populaire du 15.09.2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » ,  
Taux de participation 77.13%. Acceptée par 194 oui.

Objet 02 : Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique.  
Taux de participation 76.31%. Refusé par 166 non.

## **Elections communales pour la législature 2021 – 2026 à la Municipalité**

Taux de participation 76.31 %. Majorité absolue : 141

<b>Sont élus :</b>	<b>Suffrages</b>	<b>Pourcentages</b>
Bonny Charles-Edouard	188	67.14 %
Rey Jonathan	178	63.57%
Bonny Christian	175	62.50%
Roux Martine	171	61.07%
Bonny Christophe	146	52.14%

### **Election du Syndic :**

Taux de participation 48.21%. Majorité absolue : 89

### **Est élu :**

Monsieur Charles-Edouard Bonny avec 113 suffrages.

### Communication no 3 :

#### **Installation des autorités et du Conseil Général par le préfet, Monsieur Olivier Piccard.**

Aura lieu le **lundi 26 avril 2021, à 20.30 h. à la salle communale de Corcelles-près-Payerne**. Il rappelle également que les membres du Conseil Général qui ne seront pas présents à cette assermentation devront refaire une demande écrite pour devenir à nouveau membre.

Les membres des commissions suivantes seront également à nommer :

- Commission des finances (5 personnes)
- Commission de gestion (5 personnes)
- Commission de recours (3 personnes)
- Commission de naturalisation (3 personnes)
- Délégué auprès de l'ASIPE (1 personne + 1 remplaçant)

### Communication no 4 :

#### **Création d'une commission consultative ad'hoc pour la modification des statuts du SDIS Broye-Vully.**

Ont été désigné, Messieurs Jean-François Pradervand rapporteur, Jean-Luc Bonny et Simon Chuard. Cette commission sera amenée à se prononcer sur les points suivants :

- Modification des statuts dans le but d'avoir la possibilité de faire un emprunt jusqu'à concurrence de CHF 15'000'00.00
- Possibilité de construire une nouvelle caserne de pompiers pour le SDIS Broye-Vully

Cela représenterait une augmentation de CHF 14.00 par habitant (pour Chevroux, CHF 7'000.00 / 500 habitants).

### Communication no 5 :

#### **Agenda des dates des prochains Conseils généraux**

Le Président informe les Conseillers des dates des séances prévues en 2021:

- Lundi 28 juin 2021            Séance II
- Lundi 11 octobre 2021      Séance III
- Lundi 13 décembre 2021    Séance IV

En cas de modification de la date d'une des séances prévues, elle sera annoncée au pilier public.

#### **Point 6 : Postulat Charles-Edouard Bonny, réponse de la Municipalité**

**Le Président** passe la parole à **Monsieur Bernard Müller**, vice-président qui donne lecture de la réponse de la Municipalité (voir document annexé au présent procès-verbal) puis passe la parole au postulant.

Ce dernier ne se satisfait pas du tout des réponses données par la Municipalité. Elles manquent de transparence et ne répondent pas à ses questionnements.

**Monsieur Jean-Daniel Curchod** (Syndic) répond que le maximum a été fait pour respecter les directives et qu'il n'est pas possible de dévoiler les intentions et les noms des propriétaires touchés par le remaniement.

**Monsieur Pierre-Yves Wolff** constate que rien n'est dit sur le paiement de CHF 200'000.00 et que les réponses ne fournissent aucun renseignement sur le déclassement ou le développement futur, autant pour les artisans que pour les habitants du village.

**Monsieur Christian Bonny** constate qu'ensuite d'une seule séance à ce sujet, aucun procès-verbal ni nouvelles n'a été adressés aux participants.

**Monsieur Jean-Daniel Curchod** (Syndic) répond que des notes restantes confidentielles ont été prises par le géomètre M. Nicod.

**Monsieur Jonathan Rey** (Municipal) fait remarquer que toute la transparence, et les réponses aux nombreuses questions, se feront lors du dépôt du projet.

Comme aucune autre intervention n'est formulée, **Monsieur Bernard Müller** redonne la parole au **Président** pour la suite du Conseil.

**Point 7 : Préavis municipal no 01 / 2021 – Demande de crédit complémentaire pour l'augmentation des coûts de construction du nouveau débarcadère**

**Monsieur Charles-Edouard Bonny** lit le préavis et donne la parole à **Monsieur Christophe Bonny** rapporteur de la Commission des finances qui lit le rapport. La parole est ensuite passée à **Monsieur Olivier Duruz** de la commission du port qui donne lecture dudit rapport.

Avant de la mise en discussion de ce préavis, **Monsieur Charles-Edouard Bonny** fait part des remarques formulées par **Monsieur Raymond Bonny** dans un courriel qu'il lui a adressé en date du 10 mars 2021.

Le préavis est mis en discussion par le **Président**.

**Madame Germaine Bonny** demande ce qu'il en advient si le préavis est refusé.

**Le Syndic** répond que cela provoquera l'arrêt des travaux et le blocage du versement des subventions. Il confirme que les ingénieurs ne leur ont jamais soumis un suivi des coûts et qu'à chaque demande de la Municipalité, il leur a été répondu « qu'on était dans le tir ».

**Monsieur René Bonny** s'insurge d'être « pris en otage ».

**Monsieur Pierre-Yves Wolf** reprend le point 15 du complément d'information de la commission des finances, à savoir s'il a été tenu compte de la récupération de cette somme de CHF 150'000.00 dans le complément de prêt du préavis.

**Madame Fabienne Bonny-Hurni** estime que l'étude de faisabilité n'a pas été suffisamment approfondie.

**Le bureau d'ingénieurs** intervient et explique que ce n'est qu'au cours de l'avancement des travaux que les problèmes sont survenus comme par exemple les palplanches. En effet, les sondages effectués n'ont probablement pas été suffisamment nombreux dans le projet validé (pour une raison de coût) et qu'en fait, le fond du lac présentait des différences importantes entre ces sondages.

**Monsieur Claude Ramella** : il lui semble que les ingénieurs avaient toutes les indications pour ce projet mais qu'ils ont dû s'adapter au fur et à mesure aux réalités.

**Monsieur Pierre-Yves Wolff** rappelle également les problèmes liés à la pompe.

**Monsieur Sébastien Blanc** admet que des problèmes inconnus puissent survenir mais ils devraient être clairement chiffrés. **Le Syndic** rappelle alors que si un préavis doit être soumis au Conseil Général pour chaque hausse prévue, les travaux seraient systématiquement arrêtés dans l'attente de l'acceptation, ce qui retarderait d'autant le chantier.

**Monsieur Christophe Bonny** se pose la question qui a raison ou tort quand la Municipalité répond qu'elle n'était pas au courant par rapport au bureau d'ingénieurs CSD.

**Monsieur Jérôme Schüpbach** (Municipal) intervient et rappelle que si les travaux faisant l'objet de ce complément de crédit ne se font pas, le débarcadère ne sera jamais fini et les subventions à venir ne seront pas versées.

**Monsieur Jean-Daniel Curchod** (Syndic) rappelle que le dépassement ne représente que 3% de la totalité des frais pour la Commune.

**Monsieur Christophe Bonny** : est-on certain que ce complément de crédit de CHF 319'319.00 suffit et qu'une nouvelle demande ne reviendra pas une énième fois ?

**Monsieur Michael Rotzetter** (Boursier) est de l'avis qu'aucune influence sur les frais facturés à la Commune n'aura lieu et qu'il ne devrait y avoir aucun dépassement supplémentaire. Il y a eu déjà CHF 1'350.000.00 de subventions touchées + celle de la LNM à venir. Il ne reste plus d'argent pour payer le reste des factures.

**Monsieur Eric Bonny-Hurni** fait part de son incompréhension. Malgré les erreurs manifestes du bureau d'ingénieurs, il reste encore CHF 144'000.00 d'honoraires à lui payer.

**Monsieur René Bonny** demande si, pour des travaux de cette envergure, il existe un taux de variation possible pour les impondérables ?

**Monsieur Jean-Marc Pillonel** admet qu'il n'est pas dans notre intérêt de bloquer les travaux. La complexité du projet est admise et le but est de finir pour l'été.

**Monsieur Jonathan Rey** (Municipal) confirme que les travaux effectués correspondent à la demande de la Municipalité, sous réserve des questions relatives aux manquements de l'information des coûts supplémentaires par des ingénieurs et du solde de leurs honoraires. Il rappelle que les entreprises non payées peuvent déposer une hypothèque légale et ne voudront plus travailler pour la Commune qu'ils jugeront peu fiable.

**Monsieur Marcel Gut** rappelle que les fonds prévus en réserve et pour les imprévus ont déjà été utilisés.

**Monsieur Denis Hanselmann** reconnaît les chiffres vertigineux de ce projet mais il n'a entendu que de bons échos sur le résultat.

Sans autre intervention, **Monsieur Charles-Edouard Bonny** libère les 2 représentants du bureau d'ingénieurs et passe à la votation. Résultat : 29 oui, 8 non et 3 abstentions. Le préavis est accepté.

#### **Point 8 : Préavis municipal no 02 / 2021 – Nouveau règlement communal sur la protection des arbres**

**Le Président** donne lecture du préavis puis passe la parole à **Monsieur Christian Bonny** rapporteur de la commission qui a étudié ce nouveau règlement. 2 amendements sont proposés par la commission :

1<sup>er</sup> amendement, article 2 : les arbres faisant partie des vergers sont exclus de cette protection.

2<sup>e</sup> amendement : modification de la phrase de la 3<sup>ème</sup> ligne «sera astreint» par «peut être astreint».

**Le Président** ouvre la discussion.

**Monsieur Christophe Bonny** demande qu'est-ce qui est considéré comme verger ?

**Monsieur Jonathan Rey** (Municipal) répond qu'il s'agit d'un ensemble d'arbres fruitiers et pas d'un ou 2 arbres devant une maison.

**Monsieur Pierre-Yves Wolff** trouve ce règlement inadmissible en ce qui concerne l'obligation du remplacement d'arbre abattu et le prix des amendes. S'il ne veut pas replanter, qui fixera la taxe ?

**Monsieur Jonathan Rey** (Municipal) explique que jusqu'à l'entrée de dispositions transitoires, c'est le diamètre qui justifiait ou non la protection d'un arbre, subsidiairement de la taxe demandée en cas de non remplacement. Avec ce nouveau règlement, c'est au moment de la demande d'abattage que sera discuté de son éventuel remplacement, voire de la taxe, probablement sur la base d'une jurisprudence. La Municipalité devra également investir pour le reboisement.

Sans autre intervention, il est passé au vote.

1<sup>er</sup> amendement : accepté moins 2 abstentions.

2<sup>e</sup> amendement : accepté moins 2 abstentions.

Le préavis no 02 / 2021 est accepté, moins 2 avis contraire et 3 abstentions.

## **Point 9 : Communications de la Municipalité**

**Monsieur Jean-Daniel Curchod** (Syndic) remercie le Conseil Général d'avoir accepté les préavis soumis à son approbation. La Municipalité est bien consciente que le dépassement voté représente une grosse somme mais il s'agit de factures «amers» et non «douteuses». Grâce à cette décision raisonnable, le débarcadère pourra être terminé pour son inauguration le 27 mai 2021.

La Commune de Grandcour informe les habitants que des travaux sur la route de Chevroux ont débuté et dureront jusqu'à fin mai 2021 : circulation en bidirectionnel avec feux et 2 jours de fermeture complète avec déviation du trafic.

Il passe ensuite la parole à **Monsieur Jonathan Rey** (Municipal) en ce qui concerne le règlement de police qui a fait l'objet d'un préavis en 2020. Ce dernier explique que l'article relatif aux amendes d'ordre sur le parking du port n'est pas accepté par le Canton qui en demande sa suppression. Un avenant sera fait et soumis au Conseil Général en juin. Le problème est que ce règlement ne pourra pas être mis en place pour l'été et qu'il ne sera pas possible d'engager un agent de sécurité public.

**Monsieur Jérôme Schüpbach** (Municipal) explique que les nouveaux trous effectués le long de la route du village sont destinés à la pose de la fibre optique pour le wifi du port. La bonne nouvelle c'est qu'ils sont faits avant la pose du tapis définitif.

Des ouvertures dans les champs en direction de Grandcour ont été effectués pour les eaux usées.

Il profite pour remercier les habitants de la Motte pour leur patience. En effet, il y a eu du retard dans l'avancement des travaux dus principalement à la météo et au futur éclairage public.

En ce qui concerne le budget et malgré quelques surprises, il devrait être respecté.


## **Point 8 : Propositions individuelles et divers**

**Madame Fabienne Bonny-Hurni** relève les problèmes de fonctionnement des nouvelles cartes «déchets». **Monsieur Michael Rotzetter** (Boursier) confirme qu'il en est bien ennuyé aussi. Ce n'est pas la plate-forme Gestnergie 4.0 qui est en cause et il a fallu plus de 2 mois pour cerner le problème, une mise à jour vient d'être faite qui devrait le résoudre dans les jours à venir.

**Madame Irma Schüpbach** constate qu'avec la réfection du port, on remarque beaucoup plus que les cabanes de pêcheurs ne sont pas propres. La Municipalité surveillera et interviendra le cas échéant.

Sans autre objet à l'ordre du jour, la séance est levée à 22.30 h.

Le Président

  
Charles-Edouard Bonny



La secrétaire

  
Nicole Ongari

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais prendre la parole pour exprimer mon état d'esprit en ce concerne la fermeture de l'école de Chevroux. Je me le permets, car mon expérience dans le domaine date de bien quelques années.

J'ai été très attristée et chagrinée par cette annonce. Certes, il y a de nombreuses années que l'on parle de la fermeture des classes dans les villages. Mais, il n'y a pas si longtemps, la commune de Chevroux a investi pour l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe car il n'y avait pas d'autres possibilités dans le groupement scolaire. Investissement qui était tout à fait envisageable, d'autant plus que la durée de vie de ces classes était promises jusqu'en 2025, date à laquelle les différents nouveaux collèges Payerne et Corcelles devaient être terminés.

Pendant toute ma carrière, les responsables de l'éducation nous répétaient que l'élève devait être au centre de nos préoccupations. Dans le cas de cette fermeture, il n'y a qu'un domaine qui a prévalu. Le rendement, et c'est bien dommage. Les enfants restent des êtres en construction et qui ne sont pas là pour faire économiser des sous. Le seul élément que je défendrais serait à la rigueur l'harmonisation des horaires. Mais là encore, j'ai vécu toutes mes années d'enseignement avec des horaires différents de Payerne et des autres villages et ni moi-même, ni les enfants, n'avons attrapé de graves maladies.

En fermant l'école, c'est un pan complet de la vie sociale du village, qui s'en va. Du coup de balai au printemps jusqu'au concert de Noël, en passant par les différents spectacles, cartes de vœux aux aînés, échanges avec les habitants.

Et parce que certains agités perturbent les différents trajets de bus la décision a été prise de déplacer des enfants dans des boîtes, alors que des infrastructures sont à disposition avec cours d'école toute neuve de surcroit. Cadre protégé, pas trop grand en pleine nature. Je ne comprends pas. Plus on augmente la grandeur des collèges, plus on augmente aussi les sources de problèmes.

Et si ces agités du bus ont fait pencher la balance pour la fermeture de l'école sachez que l'on ne parle pas ici de pédagogie mais d'éducation. Pour moi, le rôle primordial de l'école est la pédagogie, apprendre à apprendre, transmettre des connaissances dans le respect, et la tolérance des autres.

Donc, lorsque l'on est confronté à un problème d'éducation, il faut agir en fonction avec toutes les mesures à disposition et appliquer ces mesures.

Que l'on ferme les classes des villages, nous y sommes préparés depuis de nombreuses années. Mais ceci pour intégrer les enfants dans un nouveau collège et pas dans une structure non pérenne et qui n'est pas gratuite. Donc je me permets de demander à toutes les autorités qui ont le pouvoir de décision de reconsidérer la fermeture du collège de Chevroux.

**De:** r.bonny@bluewin.ch  
**Envoyé:** mercredi, 10 mars 2021 19:10  
**À:** Charles-Edouard Bonny  
**Cc:** ongari-chevroux1@bluewin.ch  
**Objet:** Re: Documents Conseil Général du 15 mars 2021

Cher Président,

Je suis très surpris du préavis municipal no 01/2021 relatif à la « Demande de crédit complémentaire pour l'augmentation des coûts de construction du nouveau débarcadère ».

Malgré les arguments de la municipalité justifiant cette demande, les questionnements de la commission des finances et les réponses des différents intervenants, il n'en demeure pas moins que le Conseil général est en quelque sorte mis devant le fait accompli et n'a plus guère d'autre alternative que d'approuver cette augmentation conséquente du coût.

Je ne saurais cautionner cette manière de faire, ceci d'autant que la municipalité devra sans doute revenir devant le Conseil pour faire passer la pilule du supplément d'honoraires de l'ingénieur mandaté pour ces travaux. En effet, je ne pense pas qu'un audit annule les honoraires revendiqués car, si les suppléments de coûts sont acceptés, les honoraires y relatifs le devraient également.

Je ne veux pas accuser qui que ce soit, mais le complément d'information de la commission des finances laisse apparaître des manquements de part et d'autre dans la gestion de ce dossier. C'est bien connu, c'est toujours la responsabilité de l'ingénieur, ou de l'architecte, s'il y en a un. Mais au final, ce sera la faute à « pas de chance » ...

Dans un projet de cette envergure, il doit y avoir de la rigueur dans la gestion des coûts. Je connais bien le sujet car je l'ai assez longtemps pratiqué. C'est simple, il y a des contrats d'entreprises avec des montants pour des travaux bien définis, lorsqu'il y a des modifications de projet, des travaux supplémentaires, cela doit faire l'objet de demandes d'offres complémentaires et d'avenants qui doivent être approuvés par le Maître d'ouvrage (MO), dans le cas présent, la municipalité.

L'ingénieur gère les travaux et il transmet au MO régulièrement un document qui s'appelle « Contrôle du coût » qui doit permettre, comme son nom l'indique, de contrôler que tout se passe comme souhaité. Le MO ne peut se contenter d'affirmation du genre « on est dans le tir », il doit en avoir la preuve car, au final, c'est lui qui est seul responsable et lui qui devra payer les factures et non pas l'ingénieur.

Au vu de ce qui précède, je te prie de prendre note de ces quelques remarques « à chaud » et te prie également de prendre note que je ne serai pas présent au prochain Conseil général.

Je t'adresse, cher président, mes cordiales salutations.

Raymond Bonny  
Rte de la Bessime 7  
1545 Chevroux  
079 753 33 65

-----Message d'origine-----

De : ongari-chevroux1@bluewin.ch

Date : 09/03/2021 - 10:11 (E)

À : ongari-chevroux@bluewin.ch

Objet : Documents Conseil Général du 15 mars 2021

Bonjour,

Veillez trouver, en fichiers attachés, les documents utiles pour notre prochain Conseil Général.

Avec mes cordiales salutations.

Nicole Ongari

---